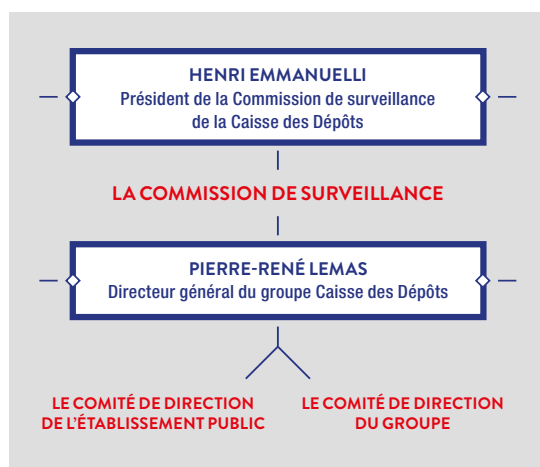


LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

LES RÈGLES DE GOUVERNANCE DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ONT ÉTÉ FIXÉES PAR LA LOI, LORS DE SA CRÉATION EN 1816. CETTE STABILITÉ EST LE FONDEMENT DE L'ACTION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS.



La Commission de surveillance veille à ce que la loi ne banalise pas la Caisse des Dépôts, qui demeure un groupe public placé sous la protection du Parlement, et ne remette pas en cause son périmètre d'activités, qui permet un résultat équilibré entre l'Établissement et ses filiales.

La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 a renforcé les compétences de la Commission de surveillance, le poids du Parlement en son sein et a élargi sa composition. Une fois par an, son président rend compte au Parlement en communiquant le rapport de la Commission de surveillance sur la situation financière de la Caisse des Dépôts.

La composition de la Commission de surveillance est fixée par la loi de modernisation de l'économie (2008) :

- trois députés ;
- deux sénateurs ;
- trois personnalités qualifiées, dont deux nommées par le président de l'Assemblée nationale et une par le président du Sénat ;
- un représentant du Conseil d'État ;
- deux représentants de la Cour des comptes ;
- le gouverneur de la Banque de France ;
- le directeur général du Trésor.

Elle est assistée d'un secrétariat général.

Depuis 2003, la Commission de surveillance est dotée d'un règlement intérieur qui précise ses droits et ses moyens et organise ses relations avec le directeur général. Ce règlement définit également le rôle des comités spécialisés constitués au sein de la Commission pour renforcer sa capacité d'analyse et de surveillance :

- le comité d'examen des comptes et des risques, créé en 2003 ;
- le comité du fonds d'épargne, créé en 2003 ;
- le comité des investissements, créé en 2008 ;
- le comité des nominations, créé en 2008 ;
- le comité de suivi de Bpifrance et le comité des rémunérations ont été créés en 2014.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE * —



Henri Emmanuelli

Président de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts, député des Landes, Président du comité des investissements, du comité de suivi Bpifrance, du comité des nominations et du comité des rémunérations



Marc Goua

Député du Maine-et-Loire, membre de la commission des finances de l'Assemblée nationale, Président du comité d'examen des comptes et des risques et du comité des fonds d'épargne



Arlette Grosskost

Députée du Haut-Rhin, membre de la commission des finances de l'Assemblée nationale



Maurice Vincent

Sénateur de la Loire, membre de la commission des finances du Sénat, membre du comité des investissements



Vincent Delahaye

Sénateur, membre de la commission des finances du Sénat



Alain Ménéménis

Conseiller d'État, rapporteur sur le budget et la CRIS, membre du comité des nominations et du comité des rémunérations



Patrick Lefas

Président de Chambre à la Cour des comptes, rapporteur du comité d'examen des comptes et des risques



Jean Picq

Président de Chambre honoraire à la Cour des comptes, rapporteur du comité des fonds d'épargne



Robert Ophèle

Sous-gouverneur de la Banque de France



Bruno Bézard

Directeur général du Trésor



Jean-Louis Beffa

Président d'honneur de Saint-Gobain (personnalité qualifiée, nommé par le président de l'Assemblée nationale), membre du comité des investissements



Pierre-Antoine Gailly

Personnalité qualifiée, nommée par le président de l'Assemblée nationale, membre du comité des investissements



Michèle Bellon

Dirigeante d'entreprise française (personnalité qualifiée, nommée par le président du Sénat)